

BARBERY
CATTANEO
GAUTIER

Agence : SAVENAY
Dossier N° : S8612

Permis d'Aménager

Article R 423-2 b) du Code de l'Urbanisme

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Commune de SAVENAY

Lieu-dit "Le Quarteron"

Section ZS Parcelle n°126

Lotissement "Le Quarteron"

PLAN DE COMPOSITION

Article R 441-4 2° du Code de l'Urbanisme

Date	Indice	Nature des modifications

Planimétrie en système : Lambert 93 - CC47 (Zone 6)	Architecte : M. VAUDOLON Thierry 53, Kercouret 44410 HERBIGNAC
Nivellement en système : NGF - IGN69 (Réseau Tétra)	Client : LOTIPROMO Activ'Océan 4, Square John Bardeen 85300 CHALLANS

Pièce
PA4

Echelle : 1/500 - (Format d'impression : A3)
Fichier : S8612_PA.dwg - Dressé le : 27/07/2021

FONCIER
URBANISME
COPROPRIÉTÉ
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU
D'ÉTUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN Siège social
BP14, 9, rue Thomas Edison
ZA les Blûcheis 44130 BLAIN
Tél. 02 40 79 02 70
blain@
bog-geometre-expert.fr

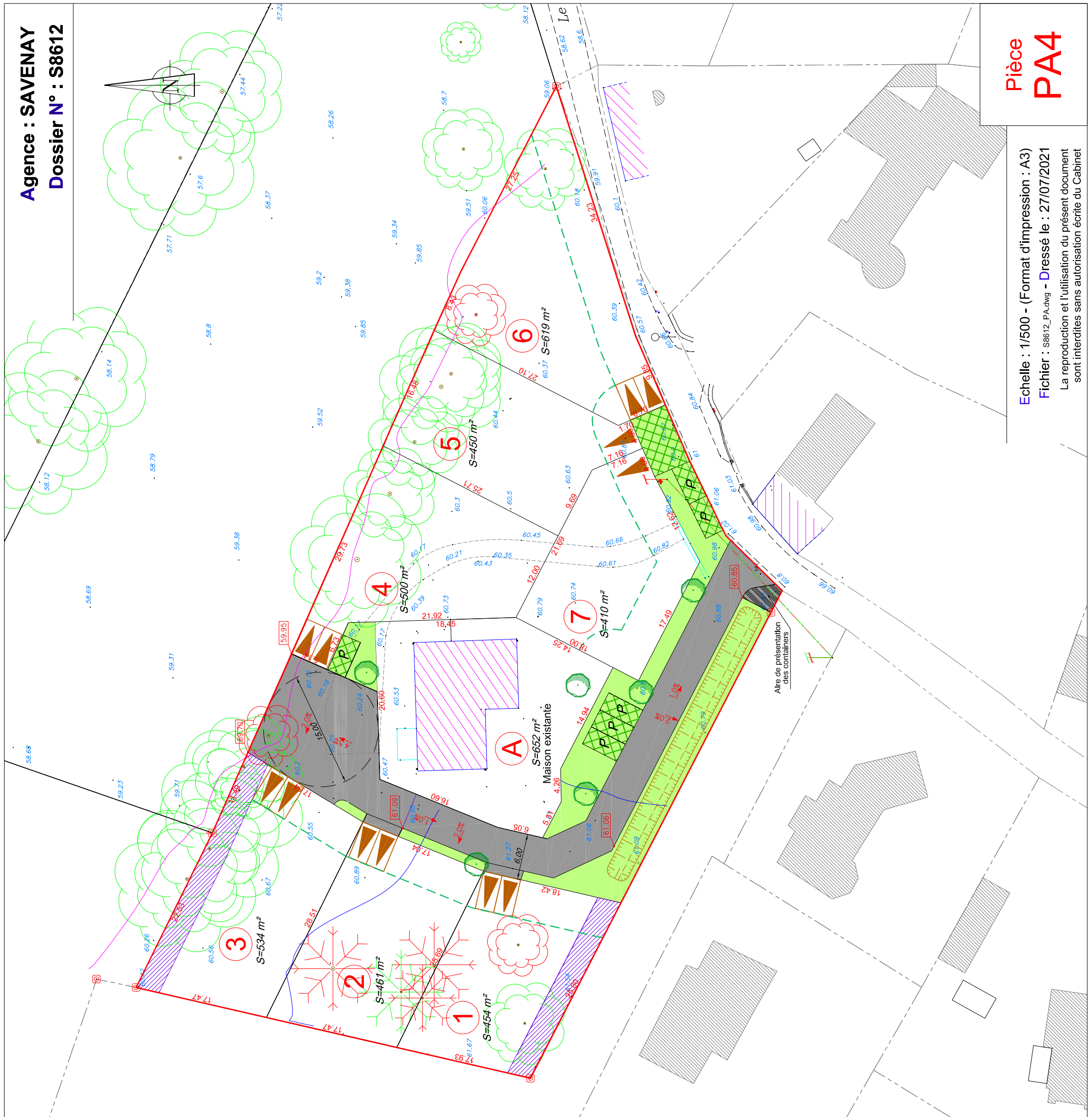
SAVENAY
2, rue de la Gare
44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 91 73
savenay@
bog-geometre-expert.fr

ST HERBLAIN
37 rue Bobby Sands
44813 ST HERBLAIN Cédex
Tél. 02 40 86 09 73
saint-herblain@
bog-geometre-expert.fr

PONT-CHÂTEAU
2bis rue des Châtaigniers
Parc de la Calérais BP 22
44160 PONT-CHÂTEAU
Tél. 02 40 01 60 27
pontchateau@
bog-geometre-expert.fr

NORT sur ERDRE
20, rue Arsède Briand
44390 NORT sur ERDRE
Tél. 02 40 93 19 48
nort-sur-erdre@
bog-geometre-expert.fr

SARL AU CAPITAL
DE 130 000 €
429 051 154
RCS SAINT-NAZAIRE
APE 7112A
OGE N° 2000B20010



LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Espace vert
- Voie (enrobé)
- Aire de présentation des ordures ménagères
- Parking ou accès lot (pavés joints larges)
- Parking à destination des visiteurs
- Accès et stationnement de deux véhicules à la parcelle.
- Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public.
- 5m de largeur x 5m de profondeur min.
- Accès à la parcelle.
- Positionnement imposé, non clos sur le Domaine Public.
- 4m de largeur
- Arbre existant
- Arbre à abattre
- Arbre à planter (position de principe)
- Recul sur voie et espaces communs : 5 m min.
- Zone non-aédificandi pour la préservation des haies existantes (3m d'emprise)
- Cote altimétrique du terrain naturel
- Cote voirie projet

Nota :

- Plan dressé suivant les limites apparentes de possession.
- Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après bornage et établissement du document d'arpentage.